

## Un engagement digne de confiance

**Bienvenue !** Nous sommes très heureux de vous compter parmi les clients de Banque Nationale Investissements inc. (ci-après « Banque Nationale Investissements »), courtier en épargne collective et filiale de la Banque Nationale du Canada. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour atteindre vos objectifs de placements. Nous nous engageons à vous démontrer notre transparence et notre éthique ainsi qu'à tout mettre en œuvre pour vous offrir la qualité de service à laquelle vous êtes en droit de vous attendre. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce document qui a pour but de vous renseigner sur la nature de votre relation avec nous.

### Une relation de confiance

Nous vous proposons un processus au cœur duquel se trouve votre conseiller. Celui-ci sera appuyé par des outils conçus pour répondre à vos besoins spécifiques. Votre conseiller s'engage à :

- connaître votre situation financière personnelle et professionnelle ainsi que vos objectifs de placement ;
- recommander des produits et services sur la base des renseignements que vous lui avez fournis ;
- protéger la confidentialité de vos renseignements personnels.

Votre conseiller est responsable des conseils donnés et doit veiller à ce que le(s) placement(s) vous convienne(nt) compte tenu de vos besoins et de vos objectifs de placement. Cependant, vous demeurez en tout temps responsable de toute décision prise à l'égard de vos placements.

### Notre gamme de solutions de placement

Que vous commenciez votre vie active ou que vous soyez prêt à profiter de votre retraite, nous avons la solution d'investissement qui vous convient. De plus, nous vous offrons le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), le compte de retraite immobilisé (CRI), le fonds de revenu viager (FRV), le fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), le régime enregistré d'épargne-études (REEE), le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et le compte non enregistré.

Vous pouvez compter sur notre expertise, notre rigueur et notre passion pour vous offrir une des gammes de produits et services les plus complètes de l'industrie. Cette gamme vous permet de bénéficier de multiples avantages tels que l'expertise de gestionnaires de portefeuille reconnus et une excellente diversification de vos investissements. Nous vous offrons :

- **Des fonds communs de placement** : Vos épargnes sont mises « en commun » avec celles d'autres personnes ayant des objectifs de placement semblables pour vous permettre d'accéder à une diversification qui, autrement, ne vous serait pas accessible en tant qu'investisseur individuel, par l'entremise de la famille des Fonds Banque Nationale.
- **Des solutions clés en main** : Les Fonds diversifiés et les Portefeuilles de revenu mensuel font partie de nos diverses solutions clés en main qui assurent une diversification adéquate de votre portefeuille à partir des différentes classes d'actif, selon votre profil d'investisseur.
- **Des services** :
  - **Service de rééquilibrage** : Dans le cadre du service des Portefeuilles Stratégiques, vos placements seront automatiquement répartis dans des titres de divers Fonds Banque Nationale déterminés en fonction de votre profil d'investisseur, puis automatiquement rééquilibrés afin de rétablir régulièrement la pondération cible établie.
  - **Services de gestion** : Les Portefeuilles Gérés Banque Nationale et la Gestion privée de patrimoine BNI sont des services de répartition d'actifs proposant des rééquilibrages périodiques de vos placements dans une gamme de Fonds Banque Nationale sélectionnés et suivis de façon discrétionnaire par un gestionnaire de portefeuille afin de répondre à vos objectifs de placement.
  - **Programmes d'investissements systématiques ou de retraits systématiques** : Ces programmes vous permettent d'investir ou de retirer systématiquement (selon la période choisie) des montants de votre compte bancaire ou de votre compte de placement selon le cas.
- **Le Compte Surintérêt<sup>MD</sup> Altamira** : Vous pouvez déposer votre argent dans le Compte Surintérêt<sup>MD</sup> Altamira en dollars canadiens ou américains. Il s'agit de comptes d'épargne dont l'intérêt est calculé au jour le jour sur le solde du compte.

En plus de bénéficier des services de votre conseiller attiré dans notre réseau de succursales, vous avez accès à notre **Service-conseil Banque Nationale Investissements**, qui vous offre des renseignements et des conseils afin de vous permettre d'élaborer un portefeuille répondant à vos objectifs financiers. Vous pouvez joindre ce service par téléphone au 1 888 270-3941 ou au 514 871-2082, ou encore par courriel à [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca).

### L'avantage d'une approche rigoureuse

À titre de courtier en épargne collective, nous devons veiller à l'évaluation du caractère convenable de vos placements lorsque vous transférez des actifs dans un compte de Banque Nationale Investissements, lorsque nous prenons connaissance d'une modification importante à votre situation personnelle ou en cas de remplacement du conseiller attiré à votre compte. En plus, les renseignements concernant votre situation personnelle et financière doivent être validés ou mis à jour au moins une fois par an si vous effectuez des transactions dans votre compte pendant l'année.

Nous devons aussi nous assurer que les recommandations que nous vous présentons vous conviennent et correspondent à votre situation et à vos objectifs de placement. Nous vérifions également la cohérence entre chacun des éléments qui ont servi à l'établissement de votre profil d'investisseur, c'est-à-dire vos objectifs de placement, votre situation financière et personnelle, votre horizon de placement, vos connaissances en matière d'investissement et votre tolérance au risque. L'obligation de convenance s'applique également aux opérations que vous proposez, mais qui ne correspondent pas à votre profil. Le cas échéant, nous devons vous en aviser.

### Des conseils adaptés à votre situation spécifique

Afin de procéder à une évaluation adéquate de la convenance de vos placements, nous devons connaître les faits essentiels à votre sujet. Pour ce faire, nous utilisons le *Guide d'investissement personnalisé*, lequel sert à déterminer votre profil d'investisseur en fonction de vos objectifs financiers et de votre tolérance au risque. Votre conseiller tient compte de ces renseignements pour développer une stratégie de placement adaptée à vos besoins et vous recommander des solutions d'investissement.

Vos renseignements personnels et familiaux sont demandés dans la section « Connaissance du client » du formulaire d'ouverture de compte, lequel comprend aussi les renseignements suivants :

- **Revenu annuel brut** : Votre revenu provenant de toutes les sources pertinentes ;
- **Valeur nette approximative** : La somme de vos actifs moins vos passifs ;
- **Valeur liquide approximative** : La somme de vos actifs liquides ;
- **Connaissances en matière d'investissement** : Votre compréhension des investissements, des produits de placement et des risques y afférents ;
- **Objectifs de placement** : Le résultat que vous souhaitez obtenir de vos placements ;
- **Durée des placements** : La période à partir du moment où vous investissez des sommes jusqu'au moment où vous aurez besoin de retirer une partie importante de l'argent investi ;
- **Tolérance au risque** : Votre volonté d'accepter les risques ou votre capacité à faire face aux baisses de la valeur de votre portefeuille, selon le moindre de ces deux éléments.

Chaque placement présente un potentiel de risque et de rendement différent. Vous ne devriez pas accepter d'investir si vous ne connaissez pas la nature et l'étendue des risques auxquels un placement vous expose. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'information concernant les risques figurant à l'aperçu du fonds et au prospectus simplifié des Fonds Banque Nationale et à en discuter avec votre conseiller avant d'investir.

Il est essentiel que vous compreniez sur quels renseignements nous nous fondons pour évaluer la convenance de vos placements. C'est pourquoi nous vous tentons de vous expliquer de manière claire et concise les renseignements demandés, les termes employés et la façon dont nous prenons en compte ces renseignements pour déterminer les placements que nous vous recommandons ou les opérations de placement que nous exécutons. N'oubliez pas : pour que nous soyons en mesure de développer une stratégie de placement adaptée à vos besoins spécifiques, vous devez nous donner toutes les informations requises, autant à l'ouverture du compte que par la suite.

### **Des transactions simples accompagnées de communications régulières**

Vous pouvez effectuer des transactions dans votre compte par chèque, traite bancaire, mandat-poste ou par l'entremise d'un compte bancaire. Votre compte bancaire peut être détenu ou non à la Banque Nationale du Canada puisque nous acceptons également les transferts provenant d'autres institutions financières. Les transactions en espèces ne sont pas acceptées. Une fois client, vous pouvez effectuer vos transactions gratuitement au moyen de notre site Web, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca). N'oubliez pas : les chèques doivent être faits à l'ordre de *Banque Nationale Investissements inc.*

Nous nous engageons à vous émettre, dans les plus brefs délais, un avis d'exécution après chaque transaction effectuée. Veuillez noter que dans le cas de l'établissement d'un plan d'investissements systématiques, un avis d'exécution ne sera émis que pour la première opération effectuée. L'avis d'exécution contient notamment les informations suivantes à l'égard de chaque opération : le type de compte par l'entremise duquel l'opération a été effectuée, le nombre de titres visés par l'opération et leur description, le prix par titre auquel l'opération a été effectuée, la date de l'opération, le montant déduit au titre de frais de vente et autres frais, ainsi que le nom du représentant de courtier en épargne collective ayant effectué l'opération.

Nous vous acheminons également un relevé de compte chaque trimestre afin de vous présenter un portrait global de votre portefeuille de placement détenu auprès de Banque Nationale Investissements. Si vous le désirez, vous pouvez demander à votre conseiller qu'un relevé de compte vous soit acheminé mensuellement plutôt que trimestriellement. Le relevé de compte indique, notamment, le type de compte, le numéro de compte, la valeur de vos placements, la composition de votre portefeuille, le nombre et la description de chaque titre acheté, vendu ou transféré, ainsi que les dates de chaque opération effectuée dans votre compte, y compris les opérations effectuées dans le cadre d'un plan d'investissements systématiques durant la période visée par le relevé, vos rendements personnalisés, des renseignements additionnels pour vos déclarations de revenus, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de Banque Nationale Investissements.

Vous pouvez également prendre connaissance de notre déclaration de principes concernant les conflits d'intérêts, disponible sur notre site Web ([www.bnc.ca](http://www.bnc.ca)), laquelle vise à vous informer quant à la nature et à la portée des conflits d'intérêts pouvant avoir une incidence sur les services que Banque Nationale Investissements vous fournit. Celle-ci est mise à jour régulièrement pour refléter tout changement significatif qui peut survenir.

### **Indices de référence**

Un indice de référence du rendement des placements est un standard utilisé pour mesurer ou comparer le rendement d'un placement spécifique. En comparant le taux de rendement de vos fonds à un indice de référence approprié (typiquement un indice général du marché boursier ou obligataire, ou une combinaison de ceux-ci), vous pouvez évaluer de quelle façon vos fonds ont performé comparativement au marché. Les indices de référence sont également utiles afin de développer des attentes réalistes quant aux rendements pouvant être générés par vos fonds à plus long terme.

Des renseignements sur les indices de référence du rendement des placements sont inclus dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds pour chaque organisme de placement collectif à l'égard duquel vous détenez des titres dans votre compte. Les rapports annuels de la direction sur le rendement des fonds sont disponibles sur notre site Web ([www.bnc.ca](http://www.bnc.ca)).

### **Une rémunération transparente**

Chacun des fonds de la famille des Fonds Banque Nationale paie des frais annuels à Banque Nationale Investissements en contrepartie de ses services de gestion et de distribution, et une part de la rémunération incitative de ses conseillers peut être liée aux ventes de Fonds Banque Nationale. Les frais de gestion varient d'un fonds et d'une série à l'autre et correspondent à un pourcentage de la moyenne quotidienne de la valeur liquidative de chaque série. Une portion de ces frais de gestion est payée à la Banque Nationale du Canada ; ce paiement s'apparente à une commission de suivi. Ces frais réduisent la valeur de vos placements.

Aucuns frais ne sont associés à l'ouverture d'un compte Banque Nationale Investissements. Toutefois, des frais s'appliquent à l'égard de chèques ou de transferts électroniques refusés, de l'émission de duplicatas de reçus fiscaux pour les années antérieures et de la fermeture d'un compte enregistré. Pour obtenir plus de renseignements sur la nature de la rémunération de nos conseillers ou de nos frais, nous vous invitons à consulter l'aperçu du fonds ou le prospectus simplifié des Fonds Banque Nationale ou à communiquer directement avec votre conseiller.